

Association Séphora Berrebi

68, avenue Ledru Rollin 75012 Paris - RNA W751237786

E-mail : sephoraberrebischolarship@gmail.com

Web : www.associationsephoraberrebi.org

18/08/2018

Women in Advanced Mathematics & Computer Science

Bourse Séphora Berrebi pour les doctorantes/post-doctorantes en mathématiques et en informatique

I – Objectif

L'objectif de la bourse Séphora Berrebi est d'encourager la participation active des jeunes femmes dans la recherche scientifique, en particulier dans les domaines mathématiques et informatique.

Cette bourse est décernée à des jeunes chercheuses doctorantes ou post-doctorantes, en complément du financement principal. Les candidates peuvent être :

- de nationalité française quel que soit le pays dans lequel elles effectuent leur recherche ou, quelle que soit leur nationalité, inscrites dans une école doctorale, un laboratoire de recherche ou un institut de recherche en France ;
- de nationalité israélienne quel que soit le pays dans lequel elles effectuent leur recherche ou, quelle que soit leur nationalité, inscrites dans une école doctorale, un laboratoire de recherche ou un institut de recherche en Israël.

Au total, ce sont quatre lauréates qui seront sélectionnées par un jury prestigieux de chercheurs reconnus : une par discipline (doctorante ou post-doctorante) et par pays (de recherche ou de nationalité).

Le montant de chaque bourse est de 2000 euros.

II – Disciplines concernées

Les deux disciplines concernées sont les suivantes :

Mathématiques : mathématiques fondamentales ou appliquées.

Informatique : le terme informatique s'entend ici dans un sens large. Il inclut les domaines de *computer science* comme par exemple les bases de données ou les langages de programmation, mais également des domaines comme le traitement du signal, la bio-informatique ou encore l'analyse numérique.

Autres exemples : apprentissage automatique, *Big Data*, cryptologie, cybersécurité, génie logiciel, informatique théorique, intelligence artificielle, science des données, technologie d'imagerie, théorie des systèmes d'information, vision par ordinateur etc.

III - Conditions générales pour postuler

III.1 Conditions générales

- . Les candidates peuvent être :
 - de nationalité française, quel que soit le pays dans lequel elles effectuent leur recherche, ou, quelle que soit leur nationalité, inscrites dans une école doctorale, un laboratoire de recherche ou un institut de recherche en France ;
 - de nationalité israélienne, quel que soit le pays dans lequel elles effectuent leur recherche, ou, quelle que soit leur nationalité, inscrites dans une école doctorale, un laboratoire de recherche ou un institut de recherche en Israël.
- . Les candidates doivent effectuer des recherches en mathématiques ou en informatique (cf II).
- . Les candidates doivent choisir dans quelle catégorie elles postulent (mathématiques ou informatique).
- . Les candidates doivent déjà bénéficier d'un financement principal.
- . Les candidates doivent maîtriser la langue anglaise.

III. 2 Conditions concernant les doctorantes

- . Les candidates doivent avoir déjà commencé leur projet de recherche à la date de la candidature et ne pas avoir encore soutenu leur thèse en décembre 2018.

III.3 Conditions concernant les post-doctorantes

- . Les candidates doivent avoir déjà soutenu leur thèse et obtenu leur doctorat.
- . Les candidates doivent avoir déjà commencé leur post-doctorat au moment de la candidature.

IV – Critères de sélection et d'attribution de la bourse

Les critères de sélection et d'attribution de la bourse sont les suivants :

IV.1 La qualité de la candidature

La qualité de la candidature repose essentiellement sur les critères suivants :

- Excellence des acquis théoriques et pratiques, et pertinence de ces acquis pour contribuer à la recherche en cours
- Excellence de son parcours académique (diplômes, cursus académique, publications, brevets, etc.)
- Excellence du projet de recherche : projet à caractère innovant, contribuant aux avancées du savoir dans le domaine concerné. Les projets dont les applications possibles anticipées présentent une dimension d'intérêt général ou d'utilité publique sont particulièrement appréciés.

IV.2 La qualité du dossier de candidature

L'excellence du dossier de candidature sera évaluée au travers des documents suivants :

- Résumé de la recherche clair et substantiel en 4 pages maximum (y compris description des enjeux, portée de la recherche, plan et méthodologie de la recherche)
- Publications et pré-publications
- Lettres de recommandation : pas plus de quatre lettres (le nombre de lettres de recommandation n'est pas un critère en tant que tel), celle du directeur ou de la directrice de thèse étant vivement souhaitée
- Une synthèse en 400 mots maximum, aussi pédagogique que possible, destinée à une communication à un public large de non spécialistes
- Un CV
- Une lettre de motivation en 650 mots maximum.

Le fond et la forme du dossier seront pris en compte.

IV.3 La qualité du profil de la candidate

Les qualités personnelles de la candidate seront prises en compte :

- Capacité à communiquer par écrit et par oral
- Capacité à promouvoir son domaine tant auprès d'un public expert que d'un public néophyte
- Capacité à promouvoir la contribution des femmes dans les domaines scientifiques.
- Ambition professionnelle et scientifique, double culture (scientifique et autre)

IV.4 La situation financière et médicale de la candidate

Une fois les quatre lauréates sélectionnées par les membres du jury sur la base des critères précédents, leur situation financière ou médicale peut être éventuellement prise en compte à leur demande : dans ce cas, il faut joindre au dossier de candidature les éléments justificatifs (revenus du foyer fiscal et dépenses, dossier médical etc.). Le jury et l'Association Séphora Berrebi peuvent alors décider d'allouer à la lauréate un montant complémentaire compris entre 500 et 1000 euros.

V – Processus d'attribution du prix et calendrier

L'appel à candidatures débute le **27 août 2018** et se termine le **18 novembre 2018** à minuit. Le processus de candidature se fait en ligne uniquement, à partir du site de l'association Séphora Berrebi (associationsephoraberrebi.org). Les lettres de recommandation sont à envoyer directement par leur signataire via le site de l'association.

Deux jurys distincts (mathématiques et *computer science*) se tiennent sous la responsabilité d'un président de jury. Ils peuvent décider de ne pas attribuer l'une des bourses en l'absence de candidature de niveau suffisant.

La cérémonie de remise de la bourse aura lieu début 2019. La date et le lieu seront précisés ultérieurement.

VI – Engagements de la boursière / candidate

La boursière s'engage à :

- être présente à la cérémonie de remise de la bourse, en France ou en Israël ;
- garder sa candidature confidentielle vis-à-vis des médias avant la cérémonie de remise de la bourse ;
- poursuivre le travail de recherche pour lequel elle a obtenu la bourse ;
- mener 3 actions de sensibilisation des petites et jeunes filles aux enjeux et carrières scientifiques dans un cadre déterminé par l'association Séphora Berrebi à réaliser dans les deux ans qui suivent la remise de la bourse ;
- accepter d'être photographiée, filmée, interviewée dans l'objectif de communiquer sur les objectifs et réalisations de l'association Séphora Berrebi ;
- utiliser le montant de la bourse pour :
 - (i) valoriser sa recherche, notamment en voyageant à l'étranger¹ pour donner des conférences, mettre en place des coopérations, participer à des congrès, rencontrer des experts et faire connaître ses travaux ;
 - (ii) faire face aux dépenses (voyage etc.) liées à un séjour temporaire² dans un établissement de recherche à l'étranger¹, autre que le laboratoire dans lequel la chercheuse est inscrite ;
 - (iii) faire face aux dépenses liées à l'inscription dans un établissement de recherche à l'étranger¹;
 - (iv) faire face aux dépenses de garde d'enfants (en fonction des revenus de la chercheuses, du père de ses enfants et de ses parents) ;
 - (v) faire face à des dépenses lui permettant d'optimiser sa recherche, liées à un handicap ou à une maladie longue durée et non remboursées par la Sécurité Sociale ;
 - (vi) faire face à toute autre dépense visant à se donner les moyens d'optimiser son travail de recherche.

La bourse ne peut en aucun cas être utilisée pour se substituer aux obligations du laboratoire ou de l'institut de recherche vis-à-vis de la chercheuse. La chercheuse peut décider de renoncer à utiliser le montant de la bourse sans perdre son titre de lauréate du jury.

Paris, le 18 août 2018

Emmanuelle et Gérard Berrebi
Présidente et Vice-Président de l'Association

¹ C'est-à-dire dans un autre pays que celui où elle effectue sa recherche.

² Par exemple, un séjour de quelques mois dans un laboratoire à l'étranger pour une doctorante